

NON AUX 64 ANS

La réforme des retraites, reculant l'âge légal de départ à 64 ans, a été promulguée le 14 avril 2023, sans que le texte n'ait été soumis à un vote de l'Assemblée nationale et ce, malgré les engagements du Gouvernement.

Le groupe LIOT a déposé, jeudi 20 avril, une proposition de loi pour sa niche parlementaire du 8 juin afin de détricoter les mesures d'âge et renvoyer les autres dispositions à une « conférence sociale ».

L'intérêt de cette proposition de loi vise à permettre aux députés de voter pour la première fois sur la mesure la plus emblématique du programme Macron. Ce dernier ayant fait le choix du passage en force anti démocratique par le 49-3 en février dernier.



Comment se décompose la proposition de la loi d'abrogation présentée par LIOT le 8 juin prochain ?

Celle-ci se décompose en 3 articles :

- L'article 1 propose de revenir "à l'état antérieur du droit s'agissant de l'âge légal de départ, fixé à 62 ans. Il rétablit également le calendrier initial de la hausse de durée de cotisation, pour atteindre 172 trimestres en 2035 pour la génération 1973".
- L'article 2 propose l'organisation d'une conférence de financement pour garantir la pérennité de notre système de retraite, avant le 31 décembre 2023. Selon les auteurs, "nous ne pouvons plus faire reposer sur les seuls actifs le financement de notre système de retraite, du fait de l'existence d'un rapport entre actifs et non-actifs de plus en plus déséquilibré ; et aussi de la part croissante du capital dans la richesse nationale, au détriment du travail". Les députés LIOT estiment également qu'il faut engager "une réflexion globale en matière de solidarité intergénérationnelle". Les nouvelles pistes de financement devront être consignées dans un rapport remis au Parlement avant le 31 juillet 2024.
- Enfin, l'article 3 propose que "la charge pour l'Etat" et "pour les organismes de sécurité sociale" soit compensée "par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs" et celle des "collectivités territoriales" "par la majoration de la dotation globale de fonctionnement".

**MAIS CA N'EST PAS FINI POUR AUTANT...
SI LE VOTE PASSE A L'ASSEMBLEE,
IL FAUDRA ENSUITE BATAILLER AVEC LA DROITE
SENATORIALE
"CA NE PASSERA PAS AU SENAT",
A DEJA PROMIS SON PATRON, BRUNO RETAILLEAU**

**AFIN DE MAINTENIR LA PRESSION SUR LE GOUVERNEMENT, DES
ACTIONS VONT ÊTRE MENEES PARTOUT EN FRANCE**

**LA HAUTE-MARNE, A TRAVERS L'INTERSYNDICALE UNIE CONTRE
CETTE REFORME DES RETRAITES, NE DEROGERA PAS A LA REGLE.**

**MAINTENONS LE RAPPORT DE FORCE, RESTONS VISIBLES ET
MOBILISES JUSQU'AU RETRAIT**

PLUSIEURS ACTIONS SONT DEJA PREVUES :

- **JEUDI 25 MAI** : RASSEMBLEMENT DEVANT LA PREFECTURE DE 12h à 14h (PREVOIR DU PQ ET/OU CONFETTIS ++++)
- **VENDREDI 26 MAI** : TRACTAGE DEVANT LES 2 ENTrees DES FORGES DE BOLOGNE DE 11h à 14h
- **SAMEDI 3 JUIN** : STAND SUR LE MARCHE DE CHAUMONT, INFORMATION SUR LE PROJET DE PROPOSITION D'ABROGATION DE LOI A L'ASSEMBLEE NATIONALE LE 8 JUIN PAR LIOT. TRACTAGE EGALEMENT DES PARKINGS DES CENTRES COMMERCIAUX DE CHAUMONT
- **MARDI 6 JUIN** : TRACTAGE DES RONDS-PONTS AVEC RENDEZ-VOUS A L'EX PISCINE GAGARINE A 6h30.
OPERATION PEAGE GRATUIT A L'AUTOROUTE A ROLAMPONT DE 9h à 14h

MANIF A 17H - HOTEL DE VILLE

OUI!

AU RETRAIT !